

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2010

## Présents :

Mmes, MM Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Adjoint, Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, René BEHRA, Monique RAPIN, Alain BILLEREY, Conseillers

## Excusés :

Mme M. Patrick PLAISANCE, Patricia TOURDOT

## Procurations :

M. Patrick PLAISANCE à Mme Sandrine PALEO  
Mme Patricia TOURDOT à Mme Leila SCHOTT



**Le Maire** ouvre la séance en sollicitant l'accord de l'Assemblée quant au rajout de deux délibérations ayant trait à des motions, une visant le conflit au tri postal, l'autre la sauvegarde du Centre 15 nord Franche-Comté. Le vote est majoritaire compte tenu de 3 voix contre émises par les membres de l'Opposition Municipale.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**Le Député-Maire** présente le premier point inscrit à l'ordre du jour et qui porte sur **le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)** quant à l'analyse de la gestion de la Commune pour les exercices 2003 à 2008. **Jean-Michel VILLAUME** précise qu'en ce qui concerne l'exercice 2003 et jusqu'au 24 novembre 2004, la gestion de la Ville incombait à l'actuel Sénateur – Jean-Pierre MICHEL qui a été également auditionné par l'équipe de vérificateurs, ces derniers ayant été reçus à plusieurs reprises par les deux maires successifs en présence du Directeur Général des Services. Ils ont également procédé à des vérifications sur pièces auprès des services comptables essentiellement.

**Le Député-Maire** commente ce rapport comme suit :

*« Le **rythme de croissance des dépenses augmente plus rapidement que les recettes**, tout en étant inférieur à ce qu'a pu connaître le budget au cours des années 1990. Le décalage d'un point entre l'évolution des dépenses et des recettes n'est **pas propre à Héricourt** puisque tout le monde s'accordera à dire que les **désengagements constatés sur les dotations d'Etat**, et essentiellement la DGF, pèsent lourdement sur les recettes locales.*

*La Chambre relève que les **DEPENSES DE PERSONNEL** représentent **55 %** des charges de fonctionnement, ce **niveau étant supérieur à la moyenne de la strate** qui se situe à 52,55%. Néanmoins, la Chambre note la **bonne maîtrise de ce poste** grâce à une évolution très contenue sur les exercices 2009-2010.*

*A noter en outre que la **charge par habitant** des frais de personnel est de **471 €** à Héricourt **contre 572 €** en moyenne dans les villes de plus de 10 000 habitants.*

*La situation saine mais fragile de notre budget résulte pour l'essentiel d'un **POTENTIEL FISCAL très inférieur** à celui de la strate, malgré une **pression fiscale relativement élevée** en ce qui concerne le **foncier bâti**. La Chambre a noté néanmoins que cet indicateur était en hausse constante grâce à la **politique d'urbanisme** menée toutes ces années.*

*En termes d'**INVESTISSEMENTS**, la Chambre note que malgré de faibles marges de manœuvre, **Héricourt arrive à investir** dans des proportions identiques aux communes de la catégorie.*

*La **DETTE** de la Ville d'Héricourt a fait l'objet d'un examen attentif de la part des contrôleurs, tout en notant que l'**endettement par habitant est légèrement inférieur** à celui des communes comparables. La Chambre remarque avec satisfaction que le recours à l'emprunt a été limité en 2005 et 2006, pour reprendre néanmoins à partir de 2008.*

*La **CAPACITE DE DESENETTEMENT** de la commune qui s'établissait en 2008 à 7,8 années, ressort en 2009 à moins de 6 ans, soit à un niveau comparable à celui de 2007 et légèrement inférieur aux années 2003 et 2004.*

D'un point de vue général, la situation municipale est jugée fragile mais globalement équilibrée avec un **niveau d'endettement maîtrisé**.

L'analyse des **BUDGETS ANNEXES DU BOIS, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT** n'appelle pas de commentaires particuliers, la Chambre n'ayant pas relevé, à proprement parler, d'anomalies.

**L'IMMOBILISATION DES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE** est jugée d'une manière positive par les contrôleurs au regard de **ressources de TVA supplémentaires** pour la commune.

**CONCERNANT L'URBANISME**, la Chambre nous recommande de **créer autant de budgets annexes que d'opérations particulières** afin d'améliorer la lisibilité des lotissements. A noter que la comptabilité analytique tenue dans le cadre du budget principal permet d'offrir toute lisibilité à ce niveau. Nous veillerons néanmoins pour les prochains lotissements à créer des budgets annexes sauf si la ville décide de concéder cette gestion à une société d'économie mixte.

#### **LA GESTION DE LA DETTE COMMUNALE**

La Chambre note **l'importance des emprunts indexés** ou à **taux variables**, qui représentent 69 % de l'endettement global. L'institution déplore le risque encouru en cas d'envolée des taux, sachant qu'en tout état de cause les prêts à taux variable sont transformables à chaque échéance en taux fixe, sans indemnité. Le risque, s'il est bien présent, est limité au maximum à une année d'intérêts.

Nous nous sommes livrés à des **simulations** afin de comparer sur 8 ans quel aurait été le coût des emprunts à taux fixe selon le cours en vigueur à l'époque de souscription, avec les intérêts effectivement payés par la ville. Sur 12 emprunts concernés, **l'écart en notre faveur représente 938 054 €**, ce qui revient à dire que les économies réalisées sur les intérêts nous ont permis de **gagner une année d'emprunt**, un million étant la moyenne annuelle des sommes empruntées. Rien que pour l'année 2009, nous aurons **économisé 177 000 € d'intérêts**.

Il est à noter qu'**entre 2002 et 2008**, les **taux fixes** qu'on nous proposait oscillaient entre **4,2 et 5,30 %** **alors qu'actuellement** certains prêts indexés sur l'Euribor présentent des **taux inférieurs à 1 %**. La ville n'écarte pas pour autant les taux fixes. Ainsi l'emprunt que nous venons de consolider au titre de l'exercice 2010 présente un taux d'intérêt de 3,02%.

Les taux variables deviennent quelque peu moins attractifs, les banques ayant augmenté leurs marges par rapport à ce qu'il se pratiquait les années précédentes.

Le fait que le prêt Caisse d'Epargne ait été présenté dans notre état de la dette comme un contrat à taux fixe, ne veut pas pour autant dire que l'image de la dette donnée aux élus n'est pas **fidèle à la réalité**. Il s'agit d'un emprunt souscrit sur une durée de 12 ans, divisés en 3 périodes de 4 ans, chacune des périodes faisant l'objet d'une révision par rapport à la précédente, l'emprunt devenant alors à taux fixe durant 4 ans. C'est la raison pour laquelle nous l'avons référencé dans les emprunts à taux fixe dans l'état de la dette.

Le même phénomène s'est produit pour un emprunt souscrit auprès de Dexia (Optifix) où le taux fixe s'est appliqué au cours de la première période de 5 ans.

Nous veillerons à l'avenir à ajouter un commentaire à notre état de la dette pour mieux communiquer sur cet aspect.

Notre attention a surtout été attirée sur les **emprunts structurés** mis en place avec Dexia pour le financement de la station d'épuration et les travaux consécutifs à l'élimination des eaux claires parasites pour lesquels la ville a souscrit deux emprunts de 1 250 000 €. Cet appel au crédit s'est déroulé au premier semestre 2008 au moment où la crise des subprimes se développait journellement. C'est la **volonté de garantir les premières échéances**, les plus lourdes en intérêt, à un taux fixe raisonnable qui nous a conduits à souscrire de tels produits.

En 2008, il était impossible de trouver du fixe à moins de 4,5 % et les conditions offertes empiraient continuellement. Par ces instruments qu'il ne faut pas condamner d'emblée nous avons réussi à **garantir à la ville des emprunts à 3,2 % et 3,30 %**. Le budget Assainissement n'aurait pas supporté un taux d'intérêt supérieur sauf à augmenter la redevance dans des proportions inacceptables pour l'usager.

Je rappelle que la **mise en place de ces emprunts s'est faite dans la transparence** la plus totale puisque le conseil municipal a validé le choix de ce mode de financement qui, certes, comporte des risques.

Nous voulons bien concevoir, comme la Chambre Régionale des Comptes, que ces produits sont certainement mal adaptés pour un service qui doit s'autofinancer. Aussi, nous n'excluons pas de **saisir certaines opportunités de financement** sur lesquelles nous travaillons d'ailleurs activement avec le Groupe Dexia.

## LES ACHATS PUBLICS

Après avoir relevé une **bonne connaissance de l'évolution de la réglementation** formalisée par des **notes internes**, la Chambre a néanmoins noté quelques carences dans notre processus d'achats portant sur les points suivants :

- **Mise en concurrence et recensement des besoins**

La mise en place de procédures internes se renforcera donc afin de **mieux formaliser les procédures d'achats publics**. A notre décharge, il est vrai qu'une planification annuelle fine n'est pas toujours compatible avec la nécessaire réactivité face à des demandes pertinentes ou lors de situations d'urgence.

- **Information de l'assemblée délibérante**

Depuis Décembre 2009, ce point a trouvé réponse par la **communication à chaque séance du conseil municipal**, d'un récapitulatif des décisions que j'ai été amené à prendre dans ce cadre.

- **Liste des marchés conclus l'année précédente**

Il est vrai que le recensement opéré par les services a pu ne pas se révéler **exhaustif**. Nous devons donc nous attacher à **mettre en œuvre une procédure** nous permettant de pallier cette observation. »

**Le Maire** clôt ses propos en insistant sur le fait que la CRC **n'a pas relevé d'irrégularités réprimandables** sur l'ensemble de la gestion communale (gestion de fait etc...)

**Yves MERA – Membre de l'Opposition Municipale** fait ensuite la déclaration suivante : « *Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ne nous apprend rien que l'Opposition municipale n'ait déjà critiqué : Opacité des comptes mêlés au budget général, ce qui empêche de faire ressortir la rentabilité de chaque opération importante, lacunes dans l'information du conseil municipal (gestion personnelle, anti-démocratique), risque très élevé des emprunts à taux variable sur le long terme, manque de rigueur dans la passation des marchés, spécialement avec des avenants supérieurs aux montants initiaux, détournant ainsi la procédure de gré à gré pour des marchés qui devraient être légalement soumis à appel d'offres (La Chambre Régionale parle même de délit de favoritisme en citant le secrétaire général ; la Chambre vous avertit : ATTENTION !). Le tout, en dépit des notes de service du secrétaire général de la Mairie, qui ne sont pas toutes observées, loin de là. Les errements dénoncés par ce rapport sont donc volontaires. Nous déplorons avec la Chambre Régionale un déficit démocratique dans vos procédures financières, qui n'est pas seulement dû à l'ignorance. J'ajoute que si les élus étaient recrutés comme les fonctionnaires, par concours, la physionomie de ce conseil municipal changerait complètement. Appelant ce changement de mes vœux, je vous suggère d'adresser à l'autorité de tutelle votre démission collective. »*

**Jean-Michel VILLAUME** reprenant les propos de M. MERA, lui demande où il a pu relever dans le rapport de la CRC les irrégularités qu'il cite. **Yves MERA** évoque un passage du rapport et propose de rechercher.

Entretemps, le débat se poursuit :

**Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport**, revient sur les propos de « *la Droite Monarchique qui voudrait choisir ses Elus comme le Roi* ». Sur le fond du rapport, l'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport constate que les comptes de la Ville sont gérés « *en bon père de famille* », les Elus ayant été choisis par des héricourtois qui souhaitent aller de l'avant.

**Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité**, poursuit en qualifiant l'atmosphère de ce rapport de très favorable, révélant une très bonne gestion des maires successifs et des adjoints qui ont investi plus qu'ailleurs, les ratios montrant qu'Héricourt est la ville la plus dynamique du département dans sa strate de population. La prise de risques en termes d'emprunts fait ressortir une économie d'un million d'euros, ce dont nous ne pouvons que nous satisfaire.

**Le Maire** redonne la parole à **Yves MERA** qui renvoie l'Assemblée à la page 32 du rapport où il est dit « *une note d'information du 31 octobre 2002 a attiré l'attention sur le délit de favoritisme qui peut être évoqué dès le premier euro..* ».

**Le Maire** rétorque à M. MERA que les propos repris par la CRC sont tirés d'une note interne établie par le Directeur Général des Services à l'attention des responsables de secteur. Il renvoie à la citation du rapport où il est bien noté que la connaissance du dispositif légal des achats est bien maîtrisée.

**Jean-Michel VILLAUME** invite avec insistance Yves MERA à retirer ses propos laissant entendre que le Maire et les services auraient commis des irrégularités.

**Yves MERA** réfute le fait d'avoir parlé d'irrégularités mais de délit de favoritisme.

**Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable**, souligne que la CRC n'est pas un organisme qui plaisante sur les chiffres. Il est heureux qu'elle existe mais elle ne fait pas de cadeaux. Revenant sur les propos de l'Opposition Municipale, M. STEVENOT estime qu'il n'est pas acceptable de remettre en cause la gestion du Maire « *les gens ratifient l'honnêteté et la clarté* ».

**Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal**, fait remarquer que Héricourt est une ville où il fait bon vivre. Il estime que le personnel est géré avec efficacité si on en juge par la faible augmentation de la masse salariale. Il salue l'attractivité de la ville en citant deux opérations phares : le quartier Maunoury et la station d'épuration et appelle à l'optimisme pour l'avenir.

**Le Député-Maire** reprend la parole et insiste sur le fait que le terme d'irrégularités ne figure pas dans le rapport de la CRC qui se trouve être particulièrement satisfaisant par rapport à des communes comme Levallois-Perret ou St Cyprien. A Héricourt il n'y a pas eu de condamnation pour gestion de fait. Les propos de l'Opposition sont qualifiés par le Maire de « *malhonnêteté intellectuelle* ».

**Yves MERA** relève que la CRC évoque des marchés qui auraient dû être passés par appel d'offres. Il n'y a peut-être pas de condamnation mais néanmoins des pratiques non adaptées.

\* \* \* \* \*

**Claude STEVENOT** poursuit par **la présentation du rapport annuel visant la gestion du service des déchets ménagers**, lequel est soumis par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Le contenu du document rédigé par le gestionnaire a été porté à la connaissance de la Commission Consultative des Services Publics Délégés le 28 septembre dernier : aucune observation n'a été faite sur ce rapport de l'année 2009.

Les points importants du rapport portent sur **la diminution du volume d'ordures ménagères et de la collecte du verre avec une progression néanmoins des papiers et des cartons**. L'année passée a été marquée par **l'acquisition d'une nouvelle benne par la CCPH et l'élargissement des horaires d'ouverture des déchetteries**. Il est à noter que **la redevance imposée aux ménages en contrepartie du service est restée stable durant quatre années**.

**Yves MERA** fait la déclaration suivante : « *Monsieur le Président, je relèverai un seul point dans ce rapport. Il constate une baisse durable dans les apports en déchetterie, et il tend à en attribuer une part de la responsabilité (page 39) aux employés, sans en apporter la preuve, ce qui relève de la diffamation, fait prévu et réprimé par le Nouveau Code Pénal, et propre à justifier une grève reconductible. Si des vols répétés sont constatés dans les bennes, à la page 17, il revient au responsable de déposer une plainte, avec constitution de partie civile. Mais vous préférez accuser le personnel, plutôt que d'assumer vos responsabilités d'élus. M. Burkhalter, pour être juste, l'opposition municipale d'Héricourt exige que vous retiriez de votre rapport les insinuations antisociales et indignes qu'il contient. Vous insultez le personnel en l'accusant de ne pas travailler ! Pour ne pouvez pas écrire cela dans un rapport. Tout employeur s'exposerait ainsi à de graves ennuis avec les syndicats, voire les Prudhommes* ».

**Fernand BURKHALTER – Président de la Communauté de Communes** ex qualité, répond que s'agissant des problèmes de vols à la déchetterie, il faut s'adresser à son gestionnaire soit le Président du SYTEVOM – M. TISSERAND, et non pas la CCPH. Il poursuit en déclarant qu'il n'y a aucune connotation négative à l'égard des gardiens qui ne sont pas des agents de sécurité et que le Président de la CCPH s'efforce de défendre.

**Gérard SCHARPF** appuie les propos de M. BURKHALTER en indiquant que la déchetterie ne devrait pas apparaître dans ce rapport car n'étant pas de la compétence de la CCPH mais du SYTEVOM.

**Rémi BANET** profite de ce rapport pour exprimer un point qu'il souhaite exposer en question diverse à savoir « *qu'une rumeur fait état d'un projet de puces électroniques sur les poubelles qui*

*seraient alors facturées au poids. Qu'en est-il exactement ? Où en est-on dans le projet de déplacement de la déchetterie ? »*

**Fernand BURKHALTER** répond que le Grenelle de l'Environnement incite à ce mode de facturation sachant toutefois que la CCPH n'a pas actuellement les moyens légaux de lancer ce dispositif. Le Président de la CCPH déclare qu'en outre huit français sur dix contribuent au service des ordures ménagères par le biais de la taxe et non par la redevance. Ceci étant, aucune obligation n'est faite quant à la facturation au volume.

**Gérard SCHARPF** fait remarquer que les propositions de facturation à la pesée remontent à plusieurs années puisque le SYTEVOM y avait déjà réfléchi. Ceci étant, le volume collecté n'est pas le seul élément à prendre en compte dans le coût du service.

**Fernand BURKHALTER** fait remarquer que la CCPH envisage un nouveau lieu d'implantation de la déchetterie, la commune de Brevilliers ayant été repérée comme site potentiel. Cette dernière a d'ailleurs déjà émis un avis favorable.

**Jean-Michel VILLAUME** note pour sa part que cela fait maintenant quatre ans que la redevance n'a pas été augmentée, soulignant ainsi la bonne gestion de la CCPH.

**Gérard SCHARPF** revenant sur la facturation au poids, évoque les difficultés liées aux conteneurs collectifs d'une part mais aussi au fait que certains n'hésiteraient pas à mettre leurs ordures chez le voisin où dans le milieu naturel.

**Rémi BANET** fait remarquer qu'il ne souhaite pas du tout que ce système soit adopté évoquant la situation en Suisse où le sport national semble être de mettre ses ordures ménagères chez le voisin.

**Yves MERA** explique que c'est le personnel qui fait les frais de cette gestion.

Cette présentation ne donne lieu à aucun vote de la part de l'Assemblée.

\* \* \* \*

**Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Éducation** fait un point d'information par rapport à la rentrée scolaire 2010/2011. Les effectifs en baisse dans les écoles maternelles, enregistrent une hausse dans les écoles élémentaires, le chiffre pour la totalité du primaire passant de 1087 à 1106 en 2010. La situation des collèges est la même avec 1015 élèves en 2010 contre 993 l'an passé. Le lycée Aragon quant à lui enregistre une baisse de 52 élèves.

**L'Adjointe à l'Éducation** poursuit par certains chiffres clés du budget consacré aux écoles : le budget de la Ville contribue à hauteur de **378 000€ pour les maternelles et 310 000€ pour les classes élémentaires. Le poste transports scolaires mis en place essentiellement pour le collège Pierre et Marie Curie représente 120 000€**. Un état reprenant les dotations consacrées aux écoles est joint au rapport.

Concernant la baisse des effectifs en maternelles, **Mme VARESCHARD** fait remarquer que dorénavant les enfants ne sont plus systématiquement accueillis à partir de deux ans, les écoles n'étant plus classées en zone d'éducation prioritaire.

**Jean-Michel VILLAUME** profite de ce rapport pour évoquer la politique nationale qui va engendrer une situation tendue notamment dans les lycées où malgré une hausse des effectifs de près de 62 000 élèves, 16 000 postes seront néanmoins supprimés.

\* \* \* \* \*

**Fernand BURKHALTER** rappelle ensuite les enjeux de la politique de développement urbain qui visent à urbaniser à moyen et long terme deux nouveaux secteurs, **le premier situé au Champs dit de la Craie à proximité des Guinottes, le second au quartier de St Valbert par extension du lotissement réalisé**. Il informe que la Société Centrale d'Équipement du Territoire a été chargée de mener les opérations de négociations foncières et souligne la complexité d'un portage en régie

municipale de telles opérations. Il est donc proposé à l'Assemblée de recourir à la concession comme cela a pu être fait pour d'autres opérations avec la SOCAD.

Dans un premier temps nous aurons recours à ce mode de gestion sur la zone de la Craie, le rapport visant à **autoriser le Maire à lancer la consultation auprès des prestataires potentiels**, sachant que l'Assemblée sera invitée à fixer le choix de ce prestataire en lien avec la Commission des Services Publics Délégués.

**Jean-Jacques JOLY** déclare que le secteur de la Craie est une zone de proximité qui permettra au groupe scolaire Ploye de stabiliser ses effectifs. Il note le souci actuel pour maintenir toutes les classes, **Dominique VARESCHARD** faisant remarquer que l'Inspection Académique a déjà été sensibilisée sur cette opération d'urbanisme et donc sur la nécessité de surseoir à toute décision de fermeture dans l'immédiat.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**Dahlila MEDDOUR – Adjointe à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles** dresse tout d'abord **le bilan des animations jeunesse de juillet et août 2010** qui ont touché 62 jeunes de la cité qui ont participé aux activités sportives et culturelles. Parmi ceux-ci 17 jeunes se sont inscrits dans les deux actions jeunesse citoyennes (AJC) organisées l'une pour la réalisation de fresques sur des transformateurs électriques et l'autre poursuivant la restauration de la Tour du Château.

Il est à noter que certaines activités ont dû être annulées du fait de la météo ou encore faute de participants.

Concernant les AJC, le versement de la bourse éducative est autorisé par l'Assemblée à l'unanimité, pour un montant individuel de 125€.

Concernant les projets à venir pour la saison 2010/2011, le Maire à l'unanimité, est autorisé à la signature des conventions à intervenir pour l'animation des différents clubs sachant que deux nouvelles activités verront le jour à savoir la bande dessinée et la dentelle au fuseau. Le panel des animations jeunesse sera reconduit comme les années passées tout comme le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire ou l'animation des ateliers sociolinguistiques à l'Espace Jean Ferrat.

**L'Adjointe à la Jeunesse** insiste sur l'organisation de FEST IMAGE sur le quartier des Chenevières le 16 octobre prochain et rappelle qu'à cette occasion l'Espace Jean Ferrat sera inauguré.

**Gilles LAZAR** poursuit pour évoquer plus particulièrement les animations sportives sachant que le travail des éducateurs reste organisé autour de trois axes : les écoles, les clubs sportifs et l'animation en générale. L'opération PASS'SPORT expérimentée pour les 12/17 ans sera étendue aux 8/12 ans.

\* \* \* \* \*

**Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances** soumet à l'Assemblée quelques **décisions modificatives budgétaires pour le Service de l'Eau et de l'Assainissement**. Vis-à-vis du service de l'Eau, il s'agit d'**augmenter le poste consacré aux emprunts de 2 200€** afin de solder la dette du service, le capital restant dû étant de 121 928€. Les 2 200€ manquants seront prélevés sur les investissements matériels dont le niveau de crédit est largement suffisant.

Pour le service de l'Assainissement, **une ouverture de crédit de 17 000€ est nécessaire** pour réaliser le diagnostic du réseau à Bussurel imposé par l'Etat. Là encore, nous puiserons sur les provisions inscrites en termes de travaux.

Concernant **le budget principal, la modification consiste à virer un crédit de 65 700€** provisionné au compte 2315, alors que s'agissant de travaux d'éclairage public réalisés par le SIED l'imputation concerne le compte 204158.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

\* \* \* \* \*

Poursuivant l'ordre du jour, l'Assemblée adopte ensuite les délibérations suivantes :

Sur proposition de **Dominique VARESCHARD**, deux subventions sont attribuées, **la première pour l'école Robert Ploye d'un montant 197,35€** dans le cadre d'une classe de découverte à la Maison de la Nature, la seconde pour **l'école privée St Joseph d'un montant de 360,39€** pour trois sorties ayant eu lieu au mois de juin dernier. Un bilan des participations communales en matière de sorties scolaires pour l'année 2009/2010 est joint au rapport.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

**Le programme de renouvellement urbain du quartier des Chenevières portant sur la création de 30 places de parking et d'une aire de jeux** est adopté à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale) en termes de plan de financement pour un montant de **189 800€ HT**. La Région est sollicitée dans le cadre de la politique de la Ville pour un montant de 75 920€.

**Mehdi MAZAGHRANE** rappelle les observations faites lors de la réunion publique du 17 septembre concernant le marquage des places de parking de la rue Bel Air et la nécessité d'augmenter le nombre de places de stationnement. Il évoque l'atmosphère générale du quartier qui vit bien et qui redevient attractif, tout en déplorant les cellules commerciales actuellement vacantes.

**Jean-Jacques JOLY** pour sa part fait remarquer qu'un ralentisseur est nécessaire au-dessus de la rue Léon Blum, le secteur de l'école Ploye devant être classé en zone 30.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions.

\* \* \* \* \*

**Le principe de création d'un nouveau city stade associé à une aire de jeux au lotissement de St Valbert** est adopté, cet équipement étant le troisième qui sera créé sur la cité après celui des Chenevières et celui de la rue Bérégovoy. Le lieu d'implantation est proche du lotissement de St Valbert à proximité de la déviation et à une distance suffisamment éloignée des habitations pour éviter les nuisances. Le city stade sera accessible pour les jeunes munis de 2 roues depuis la rue George Tournu, l'espace réservé aux plus jeunes et aux familles étant situé quant à lui entre le city stade et les premières maisons du lotissement. **La délibération vise à autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions et à figer le montant du coût d'objectif estimé à 120 000€ HT**. Une réunion de concertation s'est tenue en présence des habitants de St Valbert qui sont venus nombreux exprimer leurs observations, tous se félicitant d'une telle réalisation.

Le rapporteur **Fernand BURKHALTER** fait état de remarques émises par les habitants à savoir veiller à sécuriser l'accès des 2 roues sur la rue Georges Tournu, ne pas oublier la mise en place ultérieure d'éclairage public en prévoyant d'ores et déjà des fourreaux, veiller à interdire l'accès aux 2 roues sur l'espace réservé aux plus jeunes et aux familles.

**Gilles LAZAR** fait remarquer que Héricourt est une ville sportive et déclare qu'au regard des structures existantes et à venir, il y a fort à parier que des sportifs de haut niveau seront présents dans la cité. Il fait aussi remarquer que le sport et la culture de proximité dans les quartiers créent du lien entre les populations.

**Jean-Michel VILLAUME** souligne que d'autres quartiers sont dans l'attente de mêmes actions citant le Chemin Vert, les Pologne ou encore Bussurel. **Le Député-Maire** confirme que le budget prévoira chaque année la création d'un city stade.

**Yves MERA** informe « *nous votons pour un aménagement que nous avons demandé et qui ne figurait pas à votre programme, très vague sur ce point.* »

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

Sur proposition de **Martine PEQUIGNOT**, **le taux de la taxe locale d'équipement est révisé à la hausse** compte tenu du fait qu'à présent les villes doivent supporter les coûts engendrés par la nécessité de renforcer les réseaux électriques de certaines zones urbaines. C'est ainsi que dorénavant à chaque demande de permis de construire, ERDF est systématiquement consulté pour nous informer des

possibilités offertes par le réseau actuel ou nous imposer le cas échéant le coût du renforcement. Deux récentes demandes, l'une pour 9 logements et l'autre pour un lotissement de 6 maisons, ont engendré une charge à la Commune de 32 000€ que la loi interdit de répercuter sur les demandeurs.

La taxe locale d'équipement étant la seule recette pouvant amortir ce type de dépenses, **son taux sera donc porté à 4% au lieu de 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011**. Cette TLE rapportait jusqu'à présent 35 000€ en moyenne par an et le fait de doubler son taux n'amortira pas les charges consécutives aux raccordements électriques. A noter que cette disposition est issue de la Loi de Modernisation de l'Economie.

**Gilles LAZAR** fait part de ses réflexions sur ce dossier qui s'apparente à celui de La Poste ou par la Loi de Modernisation de l'Economie, l'Etat casse les services publics et demande aux collectivités de faire porter la note aux habitants.

**Rémi BANET** indique « *je suis d'accord, mais en 1992 vous avez voté Maastricht, sachant que tout serait privatisé sauf la police, la justice et l'armée. Le résultat est là ; il fallait s'y attendre.* »

**Philippe BELMONT – Conseiller Municipal** répond à M. BANET que si ce dernier a voté Maastricht ce qui n'est pas le cas du Parti Communiste.

**Le Député-Maire** replace le débat en faisant remarquer qu'il ne faut pas tout ramener à l'Europe, la loi ayant été votée par le Parlement français.

**Yves MERA** intervient « *toutes les lois de convergence européenne sont votées par les parlements nationaux. Dire qu'elles émanent exclusivement des gouvernements nationaux est un mensonge. Le Gouvernement ne fait qu'honorer les traités signés. Platon avait raison de dire qu'en République « gouverner c'est mentir » (Platon, La République) ; je ne fais que citer mes classiques...* »

**Le Maire** réagit aux propos de M. MERA en l'invitant à retirer le terme « menteur », M. MERA refusant.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

\* \* \* \* \*

Sur proposition du **Député-Maire**, l'Assemblée adopte à l'unanimité les dossiers de demandes de subventions qui seront présentés à l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2011 ou encore au Conseil Général de Haute-Saône. Le premier concerne **la deuxième tranche de l'école de musique et de la maison des associations**, le second **la mise en valeur de la fontaine du Savourot**, le troisième **le remplacement d'huisseries dans les bâtiments communaux en vue d'économies d'énergie** et enfin le quatrième porte sur **la rampe à créer au musée Minal pour l'accès des personnes à mobilité réduite**.

**Rémi BANET** sur ce point pose la question suivante : « *la rampe d'accès au musée Minal sera-t-elle aux normes, ou avez-vous obtenu une dérogation ? Car si ce n'est pas le cas, il faudra un jour la démolir pour la refaire aux normes ce qui est une dépense inutile et un gaspillage d'argent public.* »

**Gérard SCHARPF** répond qu'aujourd'hui on envisage la réalisation d'une rampe conforme aux normes qui sera située à l'avant du bâtiment.

\* \* \* \* \*

**La convention de déneigement qui nous lie avec le Département de la Haute-Saône est revue en termes de périmètre**. Il est rappelé que la Ville en contrepartie de la mise à disposition de sel, d'une saleuse et d'une lame de déneigement, effectue des opérations sur le domaine routier départemental mais qui vont parfois bien au-delà des frontières héricourtoises au détriment d'une certaine réactivité sur les voies communales. La convention se limitant à présent aux frontières de la cité, la rémunération versée par le Département est de ce fait revue à la baisse et **passé ainsi de 5 730€ à 4 000€/an**. Cette convention sera revue à l'issue des opérations de déclassement de certaines voies départementales et ce consécutivement à l'aménagement de la 2X2 voies.

**Gérard SCHARPF** rapporteur du dossier, propose ensuite à l'Assemblée d'approuver **l'acquisition d'un nouveau véhicule de déneigement polyvalent**, beaucoup plus maniable car adapté aux voies



urbaines, certaines étant particulièrement étroites. **La dépense est estimée à 100 000€ TTC** et sera inscrite au budget primitif.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

**Des transformations d'emplois interviennent au niveau du personnel territorial**, la première ayant trait à **une ATSEM qui souhaite diminuer son temps de travail** afin de répondre favorablement à des heures complémentaires proposées par la CCPH. Tout en restant globalement à temps complet, elle partagera son temps à présent à hauteur de 13H pour la Ville et 22H pour la CCPH alors que la répartition était précédemment de 23H et 12H.

La seconde transformation vise **deux emplois de non titulaires à l'école de musique** : pour la classe d'orgue l'horaire du professeur est réduit de 7H à 6H, celui de la classe de tuba de 4H à 3,30H.

**Le Maire** précise que le Comité Technique Paritaire a bien entendu été sollicité pour rendre son avis et il a approuvé ces modifications.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

Sur proposition de **Martine PEQUIGNOT**, **un tarif préférentiel est accordé pour les membres de l'Harmonie Municipale qui fréquentent les activités annexes**. Jusqu'à présent ils bénéficiaient uniquement de l'abattement de 50% pour les cours de solfège et d'instruments.

**Yves MERA** déclare « *nous voterons contre ce rapport car cela devient un tarif à la tête du client, opaque et incompréhensible pour le profane... où est l'égalité républicaine ?* »

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 3 voix contre (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**Une servitude relative au raccordement électrique de la sous station LGV à Bussurel** est établie en forêt au profit de RTE, la Ville recevant en contrepartie **une indemnité globale de 13 235€**

**Monique RAPIN – Maire Délégué de Bussurel**, précise que cette indemnité est la conséquence de la perte d'avenir sur la partie de forêt déboisée.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

\* \* \* \* \*

L'Assemblée prend connaissance **des décisions prises par le Maire depuis la séance de juillet dernier** et ce dans le cadre de la délégation que lui a donné le Conseil Municipal les 21 mars 2008 et 30 mars 2009. Ce rapport n'appelle aucune observation.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, **le Maire** invite M. MERA à évoquer ses questions diverses, celle posée par M. BANET sur les ordures ménagères ayant déjà été évoquée précédemment.

**Yves MERA** expose sa question ayant trait à **l'aire de stationnement des gens du voyage** : « *Les citoyens européens nomades, que je connais un peu ayant été moi-même nomade pendant cinq ans à leur côté, ne disposent pas des terrains qui leur sont dus, et sont contraints de se mettre dans l'illégalité en squattant des propriétés privées ou publiques. La faute en incombe aux municipalités qui n'ont toujours pas aménagé les aires d'accueil imposées par la Loi républicaine. Au début de l'année, bien avant l'affaire dite des « Roms », je vous avais questionné par écrit en ce sens. Vous m'avez répondu que ce projet ne faisant pas partie de vos priorités, il ne verrait pas le jour avant deux ans au moins. Il y a maintenant urgence. C'est pourquoi je vous demande d'inscrire l'aménagement de l'aire de la Guinguette au budget 2011, sans plus tergiverser.* »

**Le Maire** lui répond que cet aménagement est prévu dans le Plan Local d'Urbanisme et que le retard pris sur ce dossier incombe au fait que l'opération du SUPER U n'a pas encore abouti. **Jean-Michel VILLAUME** affirme que la deuxième ville du Département ne peut plus attendre pour aménager cette aire de quinze places et souligne néanmoins que la Haute-Saône n'est pas en retard dans la mise en

œuvre de son schéma au regard d'autres départements comme les Hauts de Seine qui n'ont aménagé que 30 places sur 300.

**Le Député-Maire** fait remarquer qu'il proposera au prochain Conseil Municipal le nom du maître d'œuvre qui aura été retenu pour ce projet dont le démarrage est prévu au printemps 2011.

\* \* \* \* \*

**Yves MERA** poursuit par une deuxième question portant sur **les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite** : « *Les titulaires de la carte d'invalidité me chargent de vous faire observer que certaines places de stationnement normalement réservées aux handicapés ne le sont pas en droit, notamment au centre-ville d'Héricourt. En effet, pour qu'une place de stationnement soit réservée aux handicapés, le panneau ne suffit pas. Un marquage au sol réglementaire est indispensable, faute de quoi le panneau seul ne sert à rien, et représente une dépense inutile pour la commune. De fait, les places de stationnement insuffisamment signalées sont régulièrement occupées, en totalité ou partiellement, par des véhicules des conducteurs valides... Vous voudrez bien faire procéder au recensement des places réservées dans le territoire communal, en vérifiant qu'elles remplissent les caractéristiques réglementaires, quitte à compléter le dispositif là où il est défaillant. Ce ne serait pas seulement l'application de la Loi républicaine, mais aussi une mesure de justice sociale.* »

**Gérard SCHARPF** répond qu'il est possible que le marquage puisse présenter une défaillance, néanmoins le nombre d'emplacements est suffisant.

**Jean-Pierre FIGINI – Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Routière**, souligne que d'un point de vue quantitatif la Ville d'Héricourt va bien au-delà des normes et fait remarquer que le marquage au sol est d'aucune utilité par temps de neige.

**Rémi BANET** relate la dernière réunion du Contrat Local de Sécurité où les représentants du Commissariat ont bien fait remarquer que l'absence de double marquage pouvait porter à confusion et donc à contestation.

\* \* \* \* \*

**Jean-Michel VILLAUME** invite ensuite l'Assemblée à prendre connaissance **d'un projet de motion sur le conflit présent au centre de tri postal d'Héricourt** où la distribution du courrier est de ce fait largement perturbée. La motion rappelle les dénonciations par les postiers des dysfonctionnements et la très mauvaise ambiance qui règne sur le site héricourtois. A travers la motion proposée, l'Assemblée souhaite apaiser le conflit en invitant les dirigeants de La Poste à la concertation. Elle rappelle également l'engagement des Elus dans la défense du service public. **Le Maire** clos ses propos en rappelant qu'il s'agit d'un conflit au sein de La Poste et non municipal.

**Gilles LAZAR** fait la déclaration suivante : « *Le mouvement des postiers à Héricourt ne nous a pas surpris.*

*Voilà des mois que nous connaissons la situation du centre de tri à Héricourt. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que nous avons organisé un débat public ici même, avec les postiers qui nous avaient très courageusement informé à la fois des dysfonctionnements de la Poste, du malaise qui y règne et des vexations quotidiennes qu'ils doivent affronter.*

*Le problème de la poste d'Héricourt n'est pas isolé, c'est un problème national, c'est un débat politique, c'est la conséquence des choix fait par le gouvernement de changer le statut de la poste en SA, choix contre lequel la majorité municipale s'est opposée et c'est aussi la conséquence des traités européens permettant la libéralisation du courrier.*

*On peut tout à fait faire un parallèle entre ce qui se passe à la Poste et ce qui s'est passé ou se passe encore à France Télécom, c'est-à-dire une direction mettant en musique les choix ultralibéraux du pouvoir UMP dans une entreprise où encore un grand nombre de facteurs ont une autre vision de leur métier, celui d'acteur du service public. Pour la majorité des postiers d'Héricourt, nous sommes des usagers, pour la direction des clients.*

*Alors il est tout à leur honneur de les voir se lever et résister contre la marchandisation de leur travail qui conduit à la fin du service public et contre les méthodes de la direction de la poste. Ce sont eux qui défendent la Poste !*

*Vous comprendrez bien que les élus communistes, avec d'autres élus et de nombreux usagers nous soyons à leur côté, solidaires et attentifs à leur combat.*

*Voilà bientôt 15 jours qu'ils sont sans salaire, qu'ils se sacrifient pour leur collègue sanctionné, mais aussi pour exiger un peu de dignité et un profond changement de management. En face, une direction,*

*raide et sûr de son fait, tellement certaine que le contexte nationale que fait régner le gouvernement sur notre pays lui permettra d'ignorer ce qui se passe à la Poste, des autorités préfectorales encore bien timides.*

*Nous tenons à réaffirmer le soutien des élus communistes d'Héricourt dans cette lutte difficile mais justifiée de défense du service public et continuons à demander la levée des sanctions à l'égard des grévistes et nous voterons bien entendu cette motion, issue des 3 composantes de la majorité municipale, qui je l'espère sera utile pour résoudre ce conflit qui pénalise tout le monde. »*

**Claude STEVENOT** souligne que la nature de cette motion s'inscrit dans le cadre du refus des privatisations de services publics. Il estime facile d'accuser l'Europe alors que le gouvernement français reste à l'origine de ces privatisations. Il salue le courage des postiers héricourtois qu'il qualifie d'exemplaire et estime pour sa part que la Direction ne peut pas être exonérée de toute responsabilité, les mutations ou sanctions prononcées contre certains personnels étant inacceptables. Les Elus de Gauche doivent soutenir, développer et aider les grévistes, sachant que la Direction « joue actuellement la montre ».

**L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable** clôt son propos en remerciant les postiers présents dans le public.

**Philippe BELMONT** déclare que la distribution du courrier faite aujourd'hui relève du « *n'importe quoi* ». Il a lui-même constaté la présence dans sa boîte aux lettres de courriers adressés à un habitant résidant à l'autre bout de la ville. **M. BELMONT** a de ce fait déposé une main courante et invite tout le monde à faire de même.

**Fernand BURKHALTER** tient à faire référence aux actions du Parti Socialiste vis-à-vis de la privatisation de La Poste et la demande d'un référendum qui est restée lettre morte. Il qualifie cette privatisation de « *rampante* » concernant La Poste et précise que le groupe PS ne peut être qu'aux côtés des salariés. Sans ambiguïté il confirme la position du PS contre la privatisation du secteur public.

**Yves MERA** déclare « *nous compatissons sincèrement, mais on a toujours tort d'insulter son chef hiérarchique. Moralement nous ne pouvons pas défendre ce geste. La privatisation n'est pas directement en cause. Vous avez voté Maastricht, vous devez l'assumer.* »

Le vote majoritaire compte tenu de 3 voix contre (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

Une seconde motion a trait à **la sauvegarde du Centre 15 sur le nord Franche-Comté**, suite à l'annonce le 24 juin dernier par la Directrice de l'Agence Régionale de Santé et le Préfet de Région du probable abandon de la régulation téléphonique médicale de Besançon et Belfort **au profit d'un centre unique à Besançon et ce dans un seul souci économique.**

La motion tend à dénoncer la suppression du Centre 15 de Belfort qui risque d'obérer la création d'une plateforme unique commune au SAMU 90. Un tel scénario n'est pas de l'intérêt des administrés et prive les acteurs locaux d'un interlocuteur de proximité.

**Le Maire** fait remarquer qu'il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause du site médian.

**Gilles LAZAR** rappelle la mobilisation des médecins généralistes de Belfort qui ont demandé aux médecins héricourtois de rejoindre le mouvement. Le risque engendré par la suppression du Centre 15 à Belfort est d'éloigner la gestion de l'urgence pour des raisons essentiellement financières alors que l'urgence doit être prise en charge par des acteurs de proximité.

**Yves MERA** fait remarquer que l'appel peut se faire n'importe où et qu'en tout état de cause ce sont toujours des hommes de terrain qui interviendront. Il ne voit pas de ce fait où est le problème.

**Jean-Michel VILLAUME** répond qu'il ne s'agit pas d'une proposition politique mais d'une demande sanitaire car on revient en arrière sur un programme qui avait été adopté.

**Leila SCHOTT** fait remarquer qu'on ne parle pas de politique mais de santé mais que peut-être M. MERA ne comprend-il pas le terme régulation.

**Gérard SCHARPF** déplore le fait qu'une communauté de 300 000 habitants puisse être dépourvue de centrale d'urgence.

**Yves MERA** déclare que nous vivons dans un village virtuel où tout est instantané. Il précise qu'il ne s'opposera pas au le projet de motion mais que son groupe s'abstiendra.

Le projet de motion est donc adopté à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

L'ordre du jour étant épuisé, le **Député-Maire** clôt la séance à 21H30.

Le Député-Maire  
Jean-Michel VILLAUME